

## L'urgence sociale à Paris : données essentielles

*Dernière mise à jour : 17 mai 2016*

### Chiffres clés

- **9 700** : places d'hébergement parisiennes en centre d'hébergement d'urgence (CHU), centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), et en centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), dont 8 500 dans Paris intramuros.
- **11 000** : personnes en famille prises en charge chaque nuit suite à une demande adressée au Samu social de Paris, dont 6300 dans Paris intramuros (2/3 des enfants hébergés à l'hôtel en situation d'insécurité alimentaire selon une récente étude du Samu social).
- **1 500** : places d'hébergement ouvertes dans le cadre de ce plan hiver (contre 1000 l'année dernière), dont la moitié pérennisées à la fin de l'hiver.
- **350** : personnes sans-abris accueillis cet hiver dans les gymnases ouverts par la Ville.
- **6 500** : migrants présents dans l'espace public parisien auxquels a été faite une proposition d'hébergement depuis juin 2015 dans le cadre de 20 opérations de mises à l'abri (dont 600 migrants vulnérables pris en charge par la Ville, soit 10%).
- **3.9** : places d'hébergement pour 1000 habitants à Paris, contre 1.5 en moyenne Ile de France (aucun département > 1.7).
- **30 %** : l'accroissement de demandes d'hébergement exprimées par des femmes seules entre février 2015 et février 2016.
- **30 000 000** : euros consacrés par la Ville sur la mandature à la création de nouvelles actions dans le cadre du pacte de lutte contre la grande exclusion et du plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés (hors valorisation du foncier mis à disposition de l'État pour la création de nouvelles places d'hébergement).

### Dates repères

- **mars 2014** : la lutte contre la grande exclusion érigée grande cause de la mandature
- **février 2015** : signature du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, mobilisant une centaine d'acteurs institutionnels, associatifs, entreprises et 10 adjoints de la Ville
- **mai 2015** : adoption du plan d'amélioration de l'accueil des mineurs isolés étrangers à Paris
- **juin 2015** : première opération d'ampleur de mise à l'abri, campement Boulevard de la Chapelle
- **septembre 2015** : conférence de partage sur l'accueil des réfugiés à Paris, lancement de la plateforme mobilisant une centaine d'acteurs institutionnels, associatifs, de nombreux bénévoles et 13 adjoints de la Ville
- **octobre 2015** : adoption du plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés

# Repères

*Les notes de la Fédé*

## **Exemples d'engagements tenus et de mesures prises**

- **Refonte du dispositif de veille sociale dans l'espace public parisien** : création de 4 nouvelles équipes mobiles pour mettre fin aux zones blanches et accompagner les personnes sans-abris, renforcement (en particulier avec l'embauche de traducteurs afghans et érythréens) de la maraude de la ville intervenant désormais la nuit, et à venir un nouveau dispositif de coordination impliquant davantage les mairies d'arrondissement.
- **Refonte du dispositif parisien d'accompagnement des mineurs isolés étrangers** : évaluation sociale, accès aux soins, accompagnement vers l'autonomie, aide aux démarches de régularisation (1 500 jeunes pris en charge au titre de leur minorité ou de leur accompagnement vers l'autonomie dans le cadre d'un contrat jeune majeur, soit 30% des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance parisienne).
- **Mise à disposition de domaine intercalaire de la ville** permettant la création par l'État de 1250 nouvelles places d'hébergement entre l'été 2015 et l'été 2016.
- Création de trois nouveaux dispositifs destinés à des publics spécifiques : hébergement pour **les jeunes migrants** présents dans l'espace public parisien en attente de l'évaluation de leur minorité (100 places) ; nouveau centre d'hébergement de la ville dédié à l'accueil des **femmes migrantes enceintes** ou accompagnées d'enfants en bas âges (50 places) ; hébergement et d'accompagnement des **jeunes majeurs scolarisés** 70 places, avec possibilité d'accueil supplémentaire au cas par cas).
- Impulsion d'une démarche **d'amélioration de la qualité de la prise en charge des personnes** : développement de l'accès au sport (tournois solidaires), de l'accès à la culture (bibliothèque mobile), implication croissante des Parisiens dans la vie des centres d'hébergement, développement apprentissage du français (expérience du Lycée Jean Quarré).
- Ouverture de **deux** nouvelles **bagageries**.
- Ouverture du **premier** des 5 nouveaux **restaurants solidaires** créés sur la mandature.
- Mise à disposition d'un nouveau dispositif de **coffre-fort numérique** dans les gymnases et centres d'hébergement au cours de ce plan hiver, progressivement généralisé.

## **Perspectives**

- **4 mai 2016** : premier bilan de mise en œuvre du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, la moitié des mesures réalisées ou en voie de l'être.
- **septembre 2016** : installation prévisionnelle du centre d'hébergement de l'allée des fortifications.
- **juillet 2016** : feuille de route consacrée à l'accompagnement des familles en situation de rue.
- **novembre 2016** : refonte du maillage territorial de l'aide alimentaire parisienne.
- **2017/2018** : hypothèse de la décision du transfert par l'État de la compétence de l'hébergement d'urgence et de la veille sociale à la Métropole du Grand Paris.